

ARRÊTÉ N° 2022/118
RÈGLEMENTANT LA CIRCULATION - Hameau de Courtry

Le Maire de la commune de GUÉRARD,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2131-1 et suivants,

VU le Code de la route,

VU le Code de la voirie routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963, approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977,

CONSIDÉRANT qu'il incombe au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

CONSIDÉRANT que l'absence de visibilité à l'intersection formée par la rue de la Croix de Fer (VC n°6) et la Route de Rozay (RD n° 20) présente un risque important pour la circulation des véhicules à moteur,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les conducteurs circulant dans la rue de la Croix de Fer venant du hameau de Courtry, sont tenus de marquer un temps d'arrêt, au niveau de l'intersection avec la Route de Rozay (RD 20) dont les utilisateurs bénéficieront de la priorité de passage.

Article 2 : Un panneau de signalisation réglementaire dit " STOP " sera mis en place, rue de la Croix de Fer (VC n° 6), pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 3 : Conformément à l'article R. 411-25 du Code de la route, ces dispositions entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation prévue par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 précité.

Article 4 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures au présent arrêté, portant sur les règles de priorité imposées à l'intersection désignée à l'article 1.

Article 5 : Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mortcerf est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Gendarmerie de Mortcerf,
- Mairie - 1 avenue du Général Leclerc – 77163 Mortcerf,
- ARD – 8 rue du Parc – 77120 Chailly-en-Brie,
- Services techniques – Mairie – 77580 Guérard.

Fait à GUÉRARD, le 28 septembre 2022

Pour le Maire,
L'Adjoint,



Joël PICART